



**MARCHE N° 2014 - 02 :  
Entretien des locaux**

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE  
EN SEINE-SAINT-DENIS

6 mail Maurice de Fontenay  
93120 LA COURNEUVE

Date et heure limites de réception des offres :  
12/05/2014 à 12h00

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Page

Article 1 : Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 – Objet de la consultation.....	3
Rappel du contexte : .....	3
1.2 – Etendue de la consultation .....	4
1.3 – Décomposition de la consultation .....	7
1.4 – Conditions de participation des concurrents .....	7
Article 2 : Conditions de la consultation.....	7
2.1 – Durée du marché .....	7
2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives .....	7
2.3 – Délai de validité des offres .....	7
2.4 – Mode de règlement du marché.....	7
2.5 – Conditions particulières d'exécution .....	7
Article 3 : Contenu du dossier de consultation .....	8
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.....	8
4.1 – Documents à produire .....	8
4.2 - Variantes.....	8
Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres.....	9
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 – Transmission sous support papier.....	9
6.2 – Transmission électronique.....	10
Article 7 : Renseignements complémentaires .....	10
7.1 – Demande de renseignements .....	10
7.2 – Voies et délais de recours .....	10
Article 8 : Clauses complémentaires .....	10
Dossier contenant les pièces de la candidature .....	11
Dossier contenant les pièces de l'offre .....	11

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article 1 : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 – Objet de la consultation

Conformément :

- à l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certains organismes publics ou privés non soumis au Code des Marchés Publics
- au décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance ci-dessus précisée

L'École de la 2<sup>e</sup> Chance en Seine-Saint-Denis organise une mise en concurrence pour la prestation d'**entretien des locaux**.

### Rappel du contexte :

L'École de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis (e2c93) est un organisme de formation, de statut associatif loi 1901, membre du Réseau National des Ecoles de la Deuxième Chance. Elle propose à un public âgé de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, un parcours de formation individualisé en alternance.

L'e2c93 est implantée en Seine-Saint-Denis, sur quatre sites, situés à La Courneuve, La Plaine-Saint-Denis, Rosny-sous-Bois et Sevran.

Chaque site accueille en moyenne chaque année 150 stagiaires, dont la durée du parcours est d'en moyenne 6 mois. Les entrées et sorties sont permanentes.

L'e2c93 emploie 54 personnes réparties sur les quatre sites.

Ainsi, chaque site reçoit en moyenne 30 à 40 personnes par jour.

Tous les sites sont classés ERP de catégorie 5.

L'école est ouverte à son public du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- Site de La Courneuve – De 8 heures 30 à 16 heures 30
- Site de La Plaine-Saint-Denis – De 9 heures à 17 heures
- Site de Rosny-Sous-Bois – De 8 heures 30 à 16 heures 30
- Site de Sevran – De 9 heures à 17 heures

Les équipes investissent le site 15 minutes avant son ouverture au public et le quittent 15 minutes après sa fermeture.

L'e2c93 est fermée cinq semaines en été (tout le mois d'août et quelques jours en juillet ou en septembre, en fonction de la rentrée scolaire) et d'une à deux semaines en fin d'année selon la position des jours fériés et le calendrier scolaire.

### Site de La Courneuve

- Adresse : 6 mail Maurice de Fontenay 93120 La Courneuve
- Bailleur : municipalité de La Courneuve et communauté d'agglomération Plaine-Commune
- Surface : 720 m<sup>2</sup> répartis sur deux étages
- Type de surface : thermoplastique - carrelage dans les sanitaires
- Sanitaires : deux blocs (un par étage)
- Autres : espace de restauration au 1<sup>er</sup> étage

### Site de La Plaine-Saint-Denis

- Adresse : 3 rue de la Procession 93217 La Plaine-Saint-Denis (site situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment)
- Bailleur : Nexity
- Surface : 823 m<sup>2</sup>
- Type de surface : moquette en dalles – thermoplastique dans l'espace de restauration
- Sanitaires : non (situés à l'extérieur – entretien assuré par le bailleur)
- Autres : espace de restauration

### Site de Rosny-Sous-Bois

- Adresse : 118 rue Philibert Hoffmann 93110 Rosny-Sous-Bois
- Bailleur : municipalité de Rosny-Sous-Bois
- Surface : 720 m<sup>2</sup>
- Type de surface : thermoplastique - carrelage dans les sanitaires
- Sanitaires : un bloc
- Autres : deux espaces de restauration

### Site de Sevrans

- Adresse : 2 boulevard Westinghouse 93270 Sevrans
- Bailleur : Sci Les Chênes
- Surface : 320 m<sup>2</sup> répartis sur deux étages
- Type de surface : parquet massif - carrelage dans les sanitaires et espaces de restauration
- Sanitaires : deux blocs (un par étage – entretien du bloc du rez-de-chaussée assuré par le bailleur)
- Autres : deux espaces de restauration (un par étage)

Sur chaque site, les salles de cours et les bureaux sont équipés de matériel informatique et bureautique.

Chaque site est doté d'un système d'alarme anti-effraction relié à une centrale de télésurveillance.

## **1.2 – Etendue de la consultation**

L'e2c93 attend du prestataire qui sera retenu les prestations d'entretien et les prestations de fournitures décrites ci-dessous :

	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
<b>Salles de cours, bureaux et espaces de circulation</b>						
Vidage des poubelles (tri sélectif)	x					
Remplacement des sacs poubelles		x				
Aspiration des surfaces au sol	x					
Balayage humide des surfaces thermoplastiques et carrelées	x					
Dépoussiérage des objets et des écrans informatiques		x				
Dépoussiérage des radiateurs et des dessus d'armoires				x		
Nettoyage humide des bureaux et des tables (salles de cours et espaces de restauration)		x				

	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
<b>Salles de cours, bureaux et espaces de circulation</b>						
Désinfection des postes téléphoniques		x				
Aspiration des fauteuils et des chaises en tissus		x				
Dépoussiérage des fauteuils et des chaises en bois ou en plastique		x				
Nettoyage et désinfection des poignées de portes et des interrupteurs			x			
Dépoussiérage des plinthes et des encadrements de portes et de fenêtres				x		
Nettoyage des vitres intérieures					x	
Décapage des sols thermoplastiques						x
Lustrage des sols thermoplastiques						x
Détachage, shampooinage et traitement antistatique des moquettes						x
<b>Sanitaires</b>						
Vidage et nettoyage des poubelles	x					
Remplacement des sacs poubelles		x				
Nettoyage, détartrage et désinfection des cuvettes et des lunettes des WC, des appareils sanitaires, des urinoirs		x				
Nettoyage, détartrage et désinfection des lavabos et de la robinetterie		x				
Lavage et désinfection des sols thermoplastiques et carrelés	x					
Nettoyage et désinfection des poignées de portes et des interrupteurs			x			
Nettoyage des miroirs			x			
Dépoussiérage des plinthes et des encadrements de portes et de fenêtres				x		
Nettoyage des vitres intérieures					x	

	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
<b>Salles de cours, bureaux et espaces de circulation</b>						
<b>Espaces de restauration</b>						
Vidage et nettoyage des poubelles	x					
Remplacement des sacs poubelles		x				
Aspiration des surfaces au sol	x					
Lavage du sol	x					
Nettoyage et désinfection des plans de travail et éviers		x				
Nettoyage des tables	x					
Nettoyage des vitres intérieures					x	
Décapage des sols thermoplastiques						x
Lustrage des sols thermoplastiques						x

Les prestations devront s'effectuer en-dehors des heures d'ouverture au public.

Le prestataire se charge d'approvisionner les sites en fournitures, à savoir : sacs poubelles, papier hygiénique, savons, désodorisants, produits d'entretien, essuie-mains en papier. Il veille à ce que les sites ne soient pas en rupture de fournitures. A cet effet, un local est mis à disposition du prestataire sur chaque site pour le stockage des fournitures.

Le prestataire s'engage à signaler aux responsables de site les équipements sanitaires défectueux ou cassés.

Le prestataire devra avoir une parfaite connaissance des locaux. A cet effet, il se rapprochera des responsables de site afin de visiter les lieux.

Il devra par ailleurs s'engager à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. Il devra notamment veiller, avant de quitter les lieux en fin de prestation, à ce que les portes et fenêtres soient correctement fermées, et à mettre les systèmes de télésurveillance en fonctionnement.

Les prestations d'entretien et les prestations de fournitures feront l'objet d'une facturation distincte.

Outre les travaux récurrents décrits ci-dessus, le prestataire pourra être sollicité pour des travaux occasionnels ou spécifiques, notamment avant ou après une réception, étant entendu que ces travaux occasionnels ou spécifiques feront l'objet d'une facturation spécifique.

Le contrat est conclu avec une obligation de résultat. Aussi, des contrôles de qualité des prestations seront effectués tous les semestres par les responsables de site. Dans le cas où deux contrôles successifs ne donneraient pas satisfaction, le contrat ne pourrait être revalorisé et le prestataire devra mettre tout en œuvre pour que le contrôle suivant donne satisfaction, le cas échéant le contrat serait rompu de plein droit.

### **1.3 – Décomposition de la consultation**

La consultation est organisée en deux sections :

- une section administrative, visant à vérifier les capacités du prestataire à réaliser la mission
- une section technique et financière

### **1.4 – Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### **2.1 – Durée du marché**

Le marché entre en vigueur à compter de sa notification.

Il sera conclu pour une durée de un an et pourra être renouvelé pour des durées identiques, par reconduction expresse, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans.

### **2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives**

Sans objet.

### **2.3 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.4 – Mode de règlement du marché**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **2.5 – Conditions particulières d'exécution**

Pas de condition particulière.

### **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La lettre de consultation
- L'annexe 1

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.e2c93.fr](http://www.e2c93.fr) rubrique « Appels d'offres ».

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### **4.1 – Documents à produire**

CHAQUE CANDIDAT AURA A PRODUIRE UN DOSSIER COMPLET COMPRENANT LES PIECES LISTEES A L'ANNEXE 1 « PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES » DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION AVEC LES MENTIONS ET SIGNATURES ADEQUATES.

• Pièces de la candidature :

- Présentation de la structure (organisation, effectif, chiffre d'affaires)
- Présentation de la situation financière de la structure
- Présentation du savoir-faire de la structure sur la base d'une liste exhaustive de ses références et des compétences de ses intervenants (curriculum vitae et diplômes)
- Déclaration sur l'honneur que la structure ne présente aucune interdiction de soumettre des offres dans le cadre de marchés publics
- Déclaration de conformité par rapport aux administrations fiscales et sociales

• Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un devis détaillé
- Une présentation détaillée des moyens que le candidat s'engage à mettre en œuvre (moyens humains et matériels, délais, etc)
- L'engagement formel du candidat à respecter les échéances décrites au paragraphe 1.2
- L'engagement du candidat intervenir en Conseil d'Administration de validation des comptes ainsi qu'en Assemblée Générale et à adapter ses interventions de manière à les rendre compréhensibles à ses interlocuteurs

#### **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.



## **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

- Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
  - Les Capacités Techniques et Professionnelles
  - Les Capacités Economiques
- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### **Critère 1**

- Les capacités techniques et professionnelles seront évaluées au vu des chantiers de taille similaire que le prestataire a en portefeuille.

**Note : 10 sur 20**

### **Critère 2**

- Coût annuel des prestations d'entretien
- Coût annuel des prestations de fournitures
- Coût des prestations spécifiques et occasionnelles

**Note : 10 sur 20**

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **6.1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p style="text-align: center;"><b>OFFRE POUR :</b> <b>Marché N° 2014 - 02</b> <b>NE PAS OUVRIR</b></p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

- SOIT ENVOYE PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis**  
**6 mail Maurice de Fontenay**  
**93120 La Courneuve**

- SOIT DEPOSE CONTRE RECEPISSE A :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis**  
**6 mail Maurice de Fontenay**  
**93120 La Courneuve**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites

précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

## **6.2 – Transmission électronique**

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### **7.1 – Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis  
6 mail Maurice de Fontenay  
93120 La Courneuve**

Renseignements administratifs :

**Ecole de la Deuxième Chance en Seine-Saint-Denis  
6 mail Maurice de Fontenay  
93120 La Courneuve**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **7.2 – Voies et délais de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Montreuil  
7, rue Catherine-Puig  
93100 Montreuil**

## **Article 8 : Clauses complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### PIECES A FOURNIR AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le cadre de la présente consultation, vous allez joindre un dossier candidature et un dossier offre comportant les pièces de votre candidature et les pièces composant votre offre.

### POUR Y REpondre :

Vous devrez joindre les documents demandées dans le règlement de consultation ET signer les pièces indiquées dans ledit règlement de consultation soit manuscritement soit électroniquement.

#### **Dossier contenant les pièces de la candidature**

Document de la candidature	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Lettre de candidature	DC1	Oui	Oui
Déclaration du candidat	DC2	Oui	Non
Copie du jugement si redressement	Jugement	Oui	Non
Annexes : Présentation de la société, références, qualifications, ca	Devra commencer par « annexe »	Oui	Non

#### **Dossier contenant les pièces de l'offre**

Document de l'offre	Nom du document	Pièce à joindre obligatoirement	Pièce à signer obligatoirement
Acte d'engagement	Acte d'engagement	Oui	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP) valant cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières	CCP	Oui	Facultatif
Bordereau de prix unitaires	BPU	Oui	Facultatif
Note méthodologique	Note méthodologique	Oui	Non